



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 4 avril 2017 à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **2350, rue Dickson** - visant à permettre la construction d'une partie du toit du bâtiment à une hauteur maximale en mètres de 17,6 m plutôt qu'à une hauteur maximale en mètres de 16 m, et ce, malgré les dispositions de l'article 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR DE MARS 2017

Le secrétaire d'arrondissement,

Monsieur Magella Rioux